



Keleier Forest-Landerne

Bulletin mensuel d'information de La Forest-Landerneau

N°464

JUILLET-AOÛT 2020/ Miz Gouere - Eost



Les annonces pour le bulletin de septembre sont à déposer en mairie par courriel pour le jeudi 27 août

Mairie :

Tél : 02 98 20 21 43
Fax : 02 98 20 32 44

Courriel : mairie@la-forest-landerneau.fr
Site de la commune : www.la-forest-landerneau.fr

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30
Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h

❗ La mairie sera fermée les samedis en juillet et en août

Bibliothèque :

Tél : 02 98 20 39 57 Courriel : bibliotheque.laforestlanderneau@orange.fr

❗ À partir du 16 juillet et en août : ouverture uniquement les jeudis de 17h30 à 19h30

David ROULLEAUX, Maire	Jeudi 17h00 - 18h00 et sur rendez-vous
Pascal MELLAZA, 1 ^{er} adjoint	Mardi 10h30 - 12h30
Pauline BENOIT, 2 ^{ème} adjointe	Mardi 18h00 - 19h00
Thierry ROUDAUT, 3 ^{ème} adjoint	Lundi 17h00 - 18h00
Marilyne BENOIT, 4 ^{ème} adjointe	Lundi 16h30 - 17h30

En dehors de ces horaires, le Maire et les Adjoints reçoivent sur rendez-vous

Le bureau municipal se réunit tous les lundis



Les dates à retenir :

Samedi 04/07	Collecte de journaux école G. Brassens
Samedi 05/09	Forum des associations Salle polyvalente
Samedi 05/09	Collecte de journaux école G. Brassens
19/09 et 20/09	Journées du patrimoine

BEL ÉTÉ À TOUS !

Numéros utiles

Retrouvez tous ces N° sur www.la-forest-landerneau.fr

- **Eau du Ponant** www.eauduponant.fr
✚ **Point d'accueil Landerneau :**
 Station d'épuration 20 allée du Bois Noir
 Du lundi au vendredi 8h30-12h15/ 13h15-17h30
 (sauf le lundi 17h)
✚ **Point d'accueil Brest-Guipavas :**
 Centre d'exploitation, 210 bd François Mitterrand
 (zone du Frouven, près d'Ikéo et de Leroy Merlin)
 Du lundi au vendredi 8h30-12h15/13h15-17h30
 - Service des eaux : 02.29.00.78.78
 - Urgences techniques : 02.29.00.78.78 ;24h/24h

- **Communauté de Communes (CCPLD)**
 Maison des Services Publics, Landerneau
 - Secrétariat :02.98.21.37.67
 - Service environnement :02.98.21.34.49
 - Pôle Emploi :3949
 - CLIC :02.98.85.99.08
 - CPAM :3646

- **Conciliateur de justice** : 06.81.89.62.40
 M-F. Le Guen – Mairie, Landerneau

- **ALSH : 07.69.84.43.06 - saint-divy@epal.asso.fr**
 Maison des Bruyères, Saint Divy

- **Relais Parents Assistants Maternels :**
 02.98.43.63.97 - RPAM itinérant, La Cabane aux
 Bruyères - Zone de Loc Ar Bruc, Plouédern
 Email : rpam.interco@enjeuxdefrance.fr
✚ **Permanences RPAM 2020 à SAINT-DIVY :**
 Les jeudis 9h à 12h : 30/04
✚ **Permanences RPAM 2020 à SAINT-THONAN :**
 Les jeudis 9h à 12h : 09/04

- **Amadeus Aides et soins** : aides, soins et
 accompagnement à domicile, entretien du logement,
 garde d'enfants, jardinage. 02.98.21.06.72.
 2, rue Amédée Belhommet, Landerneau

- **Centre Départemental d'Action Sociale :**
 02.98.85.35.33 – 20, rue Amédée Belhommet,
 Landerneau

- **PMI (protection maternelle et infantile) :**
 02.98.85.95.20

Santé

Pharmacies de garde :

Le dimanche de 9h30 à 20h. Après 20h, appelez le 3237.

5/07	Lacoste	Landerneau
12/07	Richard	La Forest Landerneau
14/07	Premel Cabic	Kergreis Landerneau
19/07	De la gare	Landerneau
26/07	De la rade	Plougastel Daoulas
2/08	Premel-Cabic	Kergreis Landerneau
9/08	Le Guennec	Plougastel-Daoulas
15 et 16/08	Audrain	Plouneventer
23/08	Bégot-Bouyer	Landerneau
30/08	Barret	Loperhet

Le samedi, après 19h, contacter le 3237 pour être orienté vers la pharmacie de garde.

Horaires pharmacie RICHARD :

Tél : **02.98.20.28.76** - Du lun au ven de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30 et le sam matin de 9h à 12h30.

MASSEUR-KINESITHERAPEUTE : Hubert CASTREC

2, route de Kerhuon 02.98.20.21.82 sur rendez-vous

INFIRMIERE :

Béatrice FILY-SIDOINE – Tél : **02.98.20.23.15**

2, route de Rulan (locaux du cabinet médical)
 Soins à domicile 7 jours/7 et sur rendez-vous.

MEDECINS : Dr Delphine LE GOFF et Dr Laurène

WEYNE, 2, route de Rulan (près de l'école Georges Brassens) **09-83-22-27-27** (numéro NON surtaxé)

Sur RDV du lun. au ven. de 9h à 19h ; sam. de 9h à 12h.

GARDES MEDECINS : Après 19h et WE appeler le 15.

Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter leurs tâches administratives.

Collecte ordures ménagères et recyclables

Durant la période d'état d'urgence, il est prudent de sortir les poubelles le mercredi soir.

Recyclables : jeudis 9 et 23 juillet ; 6 et 20 août

Ordures ménagères : jeudis 2, 16 et 30 juillet ;
 eudis 13 et 27 août

Heures d'ouverture de la déchetterie

(ZI Saint Eloi) – Tél : 02.98.85.19.50

Horaires du 1^{er} mars au 31 octobre 2020 :

Ouvert du Lundi au Samedi : 9h – 12h et 14h – 19h00

Fermé dimanche et jours fériés.



Déchets de jardin - Stationnement remorque

	Week-end		Mercredi
4/07	Rue de Guébriant	1 ^{er} /07	Route de Kergréac'h
11/07	Place du Château	8/07	Hameau de la Forge
18/07	Kergréac'h	15/07	Keryvonne
25/07	Hameau de Parc Hir	22/07	Ker Arzel
1 ^{er} /08	Rue Dugueclin	29/07	Croix La Lieue
8/08	Rue de Rohan	5/08	Rte de Kerhuon
14/08	Lot de Rochebrune	12/08	Keranna
22/08	Gare	19/08	Gorré N'Aod
29/08	Route de Kerhuon	26/08	Chapelle Ste Anne

Nous vous rappelons que la remorque ne doit recevoir que les **coupes de tonte de pelouse et des végétaux dont le diamètre ne dépasse pas 20 cm**. Donc pas de plastique, de cailloux, de bois, ni d'ordures ménagères.

Vie Paroissiale – Messes de juillet / août

✚ **Les samedis 4 et 18 juillet à 18h à Saint-Divy**

✚ **Les samedis 1^{er} et 15 août à 18h à Saint-Divy**

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 15 juin 2020 à 20h à la mairie, sous la présidence de David ROULLEAUX, Maire. Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Roland GUILLON.

1 - Formation des commissions municipales

Le maire préside toutes les commissions.

Commission Finances - Suivi Budgétaire-RH

Président : David Roulleaux.

Membres : Christelle Du Bourg - Erwan Galeron - Christophe Tirilly - Pascal Mellaza.

Commission Affaires sociales - Qualité de vie - Citoyenneté - Services au public

Vice-Président : Pascal Mellaza.

Membres : Catherine Velghe - Catherine Simon - Marilyne Benoit - Erwan Galeron.

Commission Affaires Scolaires - Enfance - Jeunesse

Vice-Président : Pauline Benoit.

Membres : Costa Maria - Marilyne Benoit - Christelle Du Bourg - Christophe Tirilly - Catherine Simon.

Commission Bâtiments - Urbanisme - Entretien - Propreté

Vice-Président : Thierry Roudaut

Membres : Angélique Nicolas - Olivier Bescond - Steven Le Caharec - Pascal Mellaza - Michel Uguen.

Commission Sport - Vie Associative - Animations

Vice-Président : Marilyne Benoit.

Membres : Maria Costa - Catherine Velghe - Pauline Benoit - Olivier Bescond - Christophe Tirilly - Michel Uguen - Roland Porhel.

Commission Culture - Patrimoine Ancien - Tourisme

Vice-Président : Erwan Galeron.

Membres : Michel Uguen - Marilyne Benoit - Nathalie Roulleaux - Pascal Mellaza - Christelle Du Bourg - Bénédicte Quelenec.

Commission Mobilité - Accessibilité

Vice-Président : Nathalie Roulleaux.

Membres : Christophe Tirilly - Pauline Benoit - Catherine Velghe - Roland Porhel.

Commission Transition Ecologique

Vice-Président : Catherine Velghe.

Membres : Catherine Simon - Angélique Nicolas - Nathalie Roulleaux - Olivier Bescond - Pascal Mellaza - Bénédicte Quelenec.

Toutes les commissions sont approuvées à l'unanimité.

2 - Commission Appels d'Offres :

Président : David Roulleaux.

Membres titulaires : Steven Le Caharec - Thierry Roudaut - Angélique Nicolas.

Membres suppléants : Maria Costa - Nathalie Roulleaux - Michel Uguen.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

3 - Désignation des délégués au SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement) :

2 Titulaires : Michel Uguen - Thierry Roudaut.

2 Suppléants : Angélique Nicolas - Steven Le Caharec.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

4 - Désignation des délégués au SIMIF (Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère) :

1 Titulaire : Olivier Bescond.

1 Suppléant : Christophe Tirilly.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

5 - Désignation des délégués du CNAS (Centre National Action Sociale)

1 Délégué élu : Pauline Benoit.

1 Délégué agent : Christine Madoulet.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

6 - Désignation du Référent « Frelons »

1 Titulaire : Catherine Simon

1 Suppléant : Pascal Mellaza

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

7 - CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

- Il y a lieu de fixer par délibération le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS. Proposition est faite au conseil de fixer ce nombre à 12 (6 membres élus par le conseil municipal et 6 membres nommés par le maire)

- Liste proposée à vote secret à la représentation proportionnelle.

David Roulleaux; Pascal Mellaza; Catherine Velghe; Catherine Simon; Marilyne Benoit; Erwan Galeron

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

8 - Information sur les délégations de fonction aux élus et les délégations de signature du maire aux fonctionnaires territoriaux

Je vous informe que le maire est le seul chargé de l'administration de la commune mais qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté municipal, une partie de ses fonctions aux adjoints.

Les arrêtés seront pris dans le courant de la semaine puis notifiés aux intéressés, affichés dans le recueil des actes administratifs et transmis au représentant de l'Etat
Pour information :

Affaires sociales - Qualité de vie - Citoyenneté- Services au public : Pascal Mellaza

Affaires Scolaires - Enfance - Jeunesse : Pauline Benoit

Bâtiments - Urbanisme - Entretien - Propreté : Thierry Roudaut

Sport - Vie Associative - Animations : Marilyne Benoit

9 - Fixation des indemnités des élus :

La loi 2019-1461 dite « engagement et proximité » prévoit une hausse des indemnités des maires et adjoints au 01.01.2020 à 51,6% et 19,80% **Le Maire informe l'assemblée que les adjoints et lui-même ne souhaitent pas bénéficier de cette hausse d'indemnités destinées à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat.**

Le Maire propose à l'assemblée :

De fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :

Indemnité du maire, 43% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour),
Et du produit de 16,5% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour) par le nombre d'adjoints 4, soit 4239.42€.

ADOPTÉ : A l'unanimité des membres présents

10 - Décision modificative au budget primitif 2020 :

Afin de pouvoir rembourser les particuliers ayant réservé la salle polyvalente durant la période covid-19, il y a lieu de procéder à une décision modificative au budget primitif 2020, aucune somme n'ayant été prévue à cet effet. Le Maire propose à délibération modificative suivante :

Chapitre 67 - charges exceptionnelles - article 673 - Titres annulés sur exercices antérieurs : + 1000
Chapitre 011 - Charges à caractère générale - 611 - Contrat de prestation :- 1000 €
Accord du conseil à l'unanimité.

Informations diverses

- Reprise de l'école le 22 juin : Attente du protocole.
- Déploiement de la fibre optique par l'entreprise Bage Télécom = Elagage impératif. Une seule maison non connectée et c'est tout le village qui reste sans réseaux.
- Date du passage de la pareuse : entreprise Jestin semaines 26 et 27
- Pas d'information officielle sur l'ouverture des parcs, fête sur voie publique.
- Tirage au sort des jurés d'assises
LOVEDIS Gwenaël
LE BRAS Carole
LE GALL née GETIN Yvette

Remerciement

Le maire et le conseil municipal remercient les bénévoles qui contribuent et ont contribué à la distribution du bulletin municipal tous les mois depuis plusieurs années.

Entretien / travaux

Travaux d'A.E.P. effectués par l'Eau du Ponant :

1ère étape : les travaux de mise en place du réseau d'eau potable AEP dans les rues DUGUESCLIN, LAENNEC et GUEBRIANT seront terminés pour la fin juillet, les routes seront dégagées.

2ème étape : la réfection des enrobés sera effectuée courant septembre.

Travaux d'épareuse par l'entreprise Jestin :

Les travaux de fauchage des talus sur la voirie communale commencés le 22 juin devraient prendre fin pour le 15 juillet.

La fibre : Réseaux souterrains

Le passage de la fibre en souterrain a commencé le 10 juin.



Rappel pour les secteurs en réseaux aériens

Quelques secteurs restent à élaguer pour le passage de la fibre, cette opération est à réaliser par les propriétaires de haies, talus plantés, dans les plus brefs délais...

Pour mémoire, l'entretien annuel est également à faire par les propriétaires ou locataires.

Si tous les secteurs ne sont pas traités le passage de la fibre prendra du retard. Merci d'en prendre conscience pour le bien commun et de faire le nécessaire. En cas de problème, ne pas hésiter à rencontrer la mairie et à nous faire part de vos difficultés d'ordre technique.

- Les vestiaires de la salle omnisports ont fait peau neuve. Il faut désormais attendre l'autorisation officielle d'ouverture des salles de sports pour en profiter.



Qualité De Vie - Citoyenneté

➤ DECHETS MÉNAGERS (règlement de la CCPLD)

Le dépôt des bacs individuels normalisés se fait au droit des habitations.

Les usagers du service de collecte ne pourront déposer sur la voie publique les bacs que dans le cadre des horaires suivants :

- la veille du jour de la collecte, à partir de 19h00 (et jusqu'à l'heure de passage), pour les secteurs collectés de 5 heures à 13 heures,

- à partir de 11 heures le jour de la collecte (et jusqu'à l'heure de passage), pour les secteurs collectés après 11 heures le matin,

- le rattrapage des collectes lors d'un jour férié se fait le lundi ou le vendredi selon les communes entre 5h00 et 20h00.

En dehors de ces horaires, il est interdit de déposer des déchets ménagers sur la voie publique.

➤ **A partir le 1er juillet 2020**, recycler ses emballages devient plus simple : la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas modifie les consignes de tri des déchets pour l'ensemble de ses habitants.

Désormais, **tous les emballages et papiers, quels qu'ils soient, se trient** et peuvent être jetés dans la poubelle jaune et la colonne enterrée jaune. En plus des produits recyclables habituels (les papiers, cartons, bouteilles et flacons plastiques, boîtes et canettes en métal), **tous les emballages en plastique et polystyrène sont désormais à trier** : les pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique, tubes de dentifrice... Ainsi que **les petits déchets avec aluminium** : capsules de café, couvercles et autres capsules, opercules, plaquettes de médicaments vides, poches de compote... Quatre Français sur cinq ont encore un doute sur ce qu'il faut mettre ou non dans la poubelle de tri. Désormais, plus de doute, il suffit de **retenir ces trois règles d'or** :

1 – C'est un emballage ? Déposez-le dans la poubelle de tri !

2 – Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

3 – Déposez vos emballages en vrac sans les imbriquer dans le bac jaune ou la colonne enterrée jaune (pas dans des sacs).



➤ GRÈVES

Nos grèves ont été nettoyées et du sable a été rajouté par les agents de la commune. Elles sont ouvertes dans le respect des règles sanitaires et des règles indiquées sur les panneaux prévus à cet effet. Afin de les maintenir propres, nous rappelons qu'elles sont interdites aux chiens et nous demandons aux fumeurs de ramasser leurs mégots et aux utilisateurs de ramener leurs poubelles. Pensez aux enfants et aux personnes qui souhaitent profiter de nos grèves dans de bonnes conditions et aux agents communaux qui veillent à leur propreté.

➤ **ENTRETIEN DES TROTTOIRS, MOBILISATION CITOYENNE, TOUS CONCERNÉS.** Afin de ne plus utiliser de produits phyto sanitaires dangereux pour l'environnement et notre qualité de vie, les agents communaux sont mobilisés pour entretenir notre Commune. Il est rappelé comme le font de nombreux habitants que nous remercions, que chacun doit entretenir les espaces communs trottoirs, bordures devant son domicile. Nous remercions chacun pour son engagement dans l'intérêt de toutes et tous.

➤ **LUTTE CONTRE LE BRUIT (arrêté préfectoral)**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que notamment, tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que : les jours ouvrables, de 8h30 à 19h30 - les samedis, de 9h à 19h - les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.

➤ PREVENTION DES CAMBRIOLAGES

Pour votre information, ce lien pour accéder à des informations et des outils pour prévenir les cambriolages. <https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/A-votre-domicile/Contre-les-cambriolages-ayez-les-bons-reflexes>

Vous pouvez aussi comme de nombreux quartiers en lien avec vos voisins adhérer gratuitement à l'opération « Voisins vigilants » <https://www.voisinsvigilants.org/>

➤ EMPLOI DES JEUNES

Le conseil Départemental du Finistère a lancé une plateforme pour aider les jeunes dans leur recherche d'emploi. 12000 offres d'emplois déjà disponibles. Vous pouvez déposer vos CV et vos recherches d'emplois. <https://finisterejob.fr/>

Mobilité

➤ VOYAGER EN TER

Les inscriptions pour les transports scolaires de l'année 2020/2021 sont ouvertes !

Pour cette nouvelle année scolaire, la Région Bretagne met en place **une tarification scolaire harmonisée pour les quatre départements bretons**. Cette tarification s'applique pour tous les modes de transport (train TER, car, bateau) pour les élèves demi-pensionnaires et internes.

Concrètement, pour l'année scolaire, les familles paieront :

- 120€ par enfant pour le 1er et le 2e enfant transporté,
- puis 50€ pour le 3e.
- La gratuité s'appliquera à partir du 4e enfant.

Plus d'information : <http://www.pays-landerneau-daoulas.fr/actualites/transports-scolaires-inscription-en-ligne-obligatoire/>

Tous les 1ers samedis du mois, tous vos trajets TER BreizhGo sont au **prix unique de 5€**.

0€ pour les moins de 12 ans.



Durant les vacances scolaires, tous vos trajets TER BreizhGo sont à **prix barrés les mardis, mercredis et jeudis**. Et toujours 0€ pour les moins de 12 ans.

Profitez-en pour découvrir les plus belles destinations bretonnes en train dès 2,50€ le trajet.



Vous avez entre 12 et 25 ans ? Avec le Pass Jeune TER de France, voyagez en illimité sur l'ensemble du réseau TER durant 1 mois pour 29€. Ce pass peut être utilisé du 1er au 31 juillet et du 1er au 31 août 2020. En vente du 19 juin au 31 août 2020. **C'est facile munissez-vous de votre seul pass pour voyager sur tous vos trajets.**

Conditions : pass seconde classe, non échangeable et non remboursable. Utilisable à bord des TER exceptés, les trains Paris-Normandie à réservation, le train jaune, les parcours transfrontaliers et en Ile-de-France. Accès interdit aux TGV, Intercités, Transilien.



Loisirs, sports

La piscine de la communauté de communes AQUALORN à Landerneau est réouverte. **L'accès à la piscine s'effectue uniquement sur réservation.** <https://aqualorn.reservio.com/> pour réserver la tranche horaire d'arrivée sur le lieu baignade.

Recensement des jeunes Parcours citoyen (filles et garçons)

Modalités de recensement des Françaises et des Français nés en **juillet-août 2004**. En application de la loi du 28 octobre 1997, les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie à partir **du jour où ils atteignent l'âge de 16 ans**.

Etat-civil

Décès :

- Mme PÉPIN Anne, Monique, domiciliée à Gaël (Ille-et-Vilaine), décédée le 14 juin 2020

Urbanisme

Déclarations préalables de travaux

Demandes :

- M. DUPONT Anthony, 9, clos de la Garenne, extension
- M. ROIGNANT Olivier, 4C, rue de Keramanac'h, modification clôtures, pose d'une palissade
- M. BERGAMASCHI Christian, 12, hameau du Parc Hir, remplacement portes, volets, fenêtres
- Mme HERLEDAN Sandy, 3, Kerdidrous, remplacement fenêtres et pose d'une baie vitrée

Accords :

- M. JACQUENOUD Jean-Yves, 9, Kergreac'h, pose d'un carport

Permis de construire

Demandes :

- M. MARTINS Brice, Lotissement Reun Izella, maison individuelle

- M. AIMÉ Yann, Lotissement Reun Izella, modification façades, hauteurs, surfaces
- M. HORELLOU Denis, 43, rue des Cyprès, Pleyben, maison individuelle + garage
- M. LE NILIOT Sébastien, Lotissement Reun Izella, création d'un sous-sol et d'un comble
- M. PANNIER Franck, Lotissement Reun Izella, maison individuelle
- M. ALBAR Jean-Bernard, 3 bis, Kergreac'h, erreur calcul surface plancher et taxable
- Mme WILT Marie-Anne et M. RAOUL Julien, 15 Keryvonne, extension

L'appel du 18 juin 1940

18 Juin 1940 / 18 Juin 2020

Le 18 juin 1940, le général de Gaulle appelle, par l'intermédiaire de la BBC à Londres, les Français à continuer un combat qui, dans une guerre totale, n'est pas seulement militaire mais touche tous les domaines de l'activité humaine.

80 ans après cet appel, pensons tout particulièrement aux hommes et aux femmes dont le combat a débuté dans l'ombre dès juin 1940. N'oublions pas que ceux qui se sont levés pour nous permettre de vivre en paix sont nos grands-parents ou nos parents. Notre devoir est de ne pas oublier les sacrifices, parfois ultimes, qu'ils ont offerts pour notre France.

Au vu du contexte actuel, la commémoration n'a pas pu avoir lieu.

Foyer des jeunes

Le foyer des jeunes sera ouvert du :

6 juillet au 31 juillet de 13h30 à 17h30.

Merci d'inscrire vos enfants avant le 5 juillet

- par téléphone : 06 10 70 72 48 ou
- par mail : vignaud-jennifer@live.fr

La semaine du 6 au 10 juillet : carte au trésor et construction de radeaux.

La semaine du 13 au 17 juillet : Molki, pétanque, tennis/ballon, jeux d'eau...

La semaine du 20 au 24 juillet : grands jeux extérieurs

La semaine du 27 juillet au 31 juillet : randonnée vélo (8 places) et randonnée à pied

Analyse de l'eau

Analyses effectuées le 27/05/2020. Eau conforme aux normes de qualité. Nitrates : 20 mg/L.

Passage du dératiseur

Le dératiseur passera sur la commune le **mercredi 8 juillet 2020**. Les personnes intéressées par son passage peuvent **s'inscrire en Mairie jusqu'au mardi 7 juillet 2020**.

Ecole Georges Brassens

OPERATION RÉCUP' DE JOURNAUX ECOLE GEORGES BRASSENS



Samedi 4 juillet de 11h à 12h
Samedi 5 septembre de 11h à 12h

Rendez-vous à la salle omnisports.
Publicités, magazines et autres papiers glacés sont exclus de la collecte

Bibliothèque

La bibliothèque, grâce à une équipe de 13 bénévoles que vous pouvez rejoindre si vous le souhaitez, ouvre à nouveau **à partir du mardi 30 juin** aux horaires habituels, soit :

Mardi 16h30 – 18h30

Jeudi 16h30 – 18h30

Samedi 10h30 – 12h30

Le passage à l'horaire d'été se fera à partir du 16 juillet et jusqu'à fin août :

Jeudi 17h30 – 19h30

La bibliothèque est située dans les locaux au-dessus de la Mairie. Le respect des consignes sanitaires est demandé : **masque obligatoire, du gel hydroalcoolique sera à la disposition des adhérents, le nombre de personnes sera limité.** La bibliothèque est ouverte à tous, petits et grands, des nouveautés seront à votre disposition. L'abonnement est de 20€ par an et par famille. Suite à la fermeture due à l'épidémie de Coronavirus, les adhérents bénéficieront de 2 mois d'abonnement gratuit. Votre abonnement vous donne également accès aux ressources en ligne proposées par la Bibliothèque du Finistère : livres, presse, cinémathèque, musique, espace-jeunes, auto-formation...

Club « Val Elorn »



Le foyer Kerjean est ouvert juillet et août (sauf le 14 juillet - jour férié) en respectant les consignes décidées par le gouvernement.

Toutes les activités reprendront en suivant ces mêmes consignes.

Nous serons présents au forum des associations

Vos annonces :

Annonces de particuliers

➤ Etudiante âgée de 18 ans, sérieuse et appliquée, vous propose ses services de babysitteurs et/ou pet-sitters. Je suis disponible juin-juillet-août sur le secteur de La Forest Landerneau. Contactez le 06.08.92.95.61.

➤ Recherche professionnel ou étudiant pour donner des cours de français niveau 3ème pour la rentrée en seconde en septembre 2020. Merci de nous contacter au 06 46 36 26 93

➤ Vend Machine à café DELONGHI - 20€
2 chandelles 6 t + cric rouleuse extra plat 2 t – 100€
Tél : 02 90 91 19 79

➤ Garde de 2 enfants - Cherche à partir de début Septembre
Bonjour, Nous sommes parents de 2 enfants (6 et 4 ans) et cherchons quelqu'un pour aller les chercher à la garderie deux fois par semaine (de 17h à 20 h environ) à La Forest Landerneau. Nous cherchons une personne sérieuse. Tél. : 06 82 35 20 70

Annonces de professionnels

HAIR STYLE COIFFURE

02.98.20.23.46

Claire vous informe que le salon de coiffure sera fermé pour congés d'été du 3 au 17 août 2020.

Réouverture le mardi 18 août.

Bonnes vacances !

Café de la Gare

Le Café restera ouvert tout l'été. Pour les animations du mois d'août (pas encore définies) rendez-vous sur le blog : <http://cafedelagare29.overblog.com>

Horaires

Lundi et mardi : 10h – 12h30

Mercredi : fermé

Jeudi, vendredi, samedi : 10h - 12h30 et 17h – 19h30

Dimanches et jours fériés : 10h – 19h30

Pain tous les jours sauf le mercredi. *Tel 02 98 20 20 80*
cafedelagare29@sfr.fr (possibilité de donner son mail pour être informé des animations du café)

Location d'un barnum de 40 m² (8m x5m)

Location de 2 vélos électriques : A la demi- journée, la journée ou plus. L'idéal pour les visiteurs découvrant notre région à partir de La Forest...

Samedi 4 juillet

Soirée pizzas

avec La Remork' à pizza (uniquement sur place)
qui propose des pizzas élaborées avec des produits
bios et locaux (légumes et viande de Plabennec)

Dimanche 12 juillet

Repas crêpes

par la crêperie ambulante Rock ha Billig

Mardi 14 juillet

Apéro – Huîtres

A partir de 11h30, huîtres (de Kersanton, Loperhet) sur
place ou à emporter

Dimanche 26 juillet

Moules Frites (sur réservation)

ou Burgers, tacos

avec le food-truck « Ze Guppy's food », uniquement sur
place

Marché tout l'été



Tous les samedis de 8 heures à 13 heures au Bourg

2 nouveaux commerçants :

- Vente de produits zéro déchet
- Biscuit bio fait maison

Pour passer vos commandes, faire des suggestions et
contacter vos commerçants toutes les coordonnées sur
le site de la commune : www.la-forest-landerneau.fr

